



Quand peut-on quitter la maison?

Par **serrure**, le 29/11/2012 à 13:36

mon mari demande le divorce, combien de temps faut-il pour avoir des nouvelles? il m'insulte souvent, quand pourra-t-il quitter le foyer ou que puis-je faire pour ne plus être harcelée?

Par **cocotte1003**, le 29/11/2012 à 14:23

Bonjour (c'est sympa Serrure, Votre mari ou vous pourrez quitter le domicile conjugal dès la première audience du divorce, le juge ordonnera l'autorisation de résidence séparée et attribuera le domicile conjugal. L'avocat va demander une date d'audience au tribunal donc tout dépend de l'encombrement du tribunal et bien-sûr de la rapidité des avocats à constituer les dossiers, cordialement

Par **salixia**, le 29/11/2012 à 14:39

bonjour serrure, si j'ai un conseil à vous donner, ne quittez pas le domicile familial, sans avoir commencé la procédure de divorce, tenez bon car je suis passée par là, j'ai quitté mon domicile familial, car mon mari me harcelait moralement et ça n'a pas joué en ma faveur, car je n'ai pas porté plainte, et mes enfants ont été influencés par leur papa, ce n'est pas encore terminé, donc réfléchissez et faites-vous bien conseiller pour le choix d'un avocat bon courage